

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 16 AOUT 1850.

No. 96.

RELATIONS DES JESUITES

SUR LES

DÉCOUVERTES ET LES AUTRES ÉVÉNEMENTS
ARRIVÉS EN CANADA, ET AU NORD ET
A L'OUEST DES ÉTATS-UNIS,
(1611—1672.)

PAR LE DR. E. B. O'CALLAGHAN,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE NEW-YORK, ET MEMBRE HONORAIRE DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CONNECTICUT.

TRADUIT DE L'ANGLAIS AVEC QUELQUES NOTES,
CORRECTIONS ET ADDITIONS.

(Suite.) (Voir les numéros 92, 93 et 95.)

CLAUDE DABLON arriva au Canada en 1655, et fut immédiatement choisi pour aller à Onondaga. L'année suivante, il retourna à Québec pour chercher du secours, et quoiqu'il eût éprouvé de grandes fatigues pendant son voyage sur la rivière, l'accompagnèrent le P. Le Mercier et le Cap. Dupuis aux Sources Salées; mais une conspiration des Sauvages fit échouer cet établissement, et le P. Dablon revint de nouveau à Québec.

En 1661, il essaya avec le P. Druillettes de pénétrer par le Saguenay, et de là par terre jusqu'à la Baie d'Hudson; l'approche des Iroquois l'empêcha d'aller au delà des sources de Nekouba, éloignées de 100 lieues du Lac St. Jean.

En 1668, il fut envoyé avec le Père Marquette à la Mission du St. Esprit dans le Lac Supérieur. Ensuite il tablit celle du Saint-Sauveur. (1) Il fut alors nommé Supérieur-Général et dès 1670 (2), il était à son poste à Québec. Pendant plusieurs années et à deux reprises il fut chargé de cette Supériorité, nous le voyons encore en fonction en 1688 (3).

Il envoya en Europe les deux derniers volumes des "Relations." Des connaissances géographiques qu'elle renferment sur le pays situé au Nord de Québec, et à l'Ouest des grands Lacs, leur donnent une très haute importance.

Les matières dont traitent les volumes publiés par ces Missionnaires, sont, comme on doit le penser, très variées. Ceux qui n'ont pas lu l'ouvrage peuvent s'en former une idée par le catalogue suivant.

Catalogue Raisonné.

1611.

"BIARD. (Le P. Pierre.) "Relation de la Nouvelle France et du voyage que les Jésuites y ont fait." Lyon 1612 et 1616 in-32. "Il fut la description de son voyage et de ses travaux. En parlant de la nature du pays ;

(1) En 1671, pendant que ce dernier allait à la découverte du Mississippi, il explora cette partie du Wisconsin qui est située au Sud de la Grande Baie, maintenant appelée "Baie Verte," par suite de la mauvaise prononciation de son nom français, Grande Baie. Il monta la rivière du Renard jusqu'au Lac Winébec, et accompagna l'Évangéliste aux Pottawatomi, et aux tribus voisines.

(2) Il y a évidemment méprise et confusion de noms et de dates dans ce passage que nous retirons du texte : car le P. Dablon en 1671 était Supérieur à Québec, et ce ne fut pas en 1673 que le P. Marquette partit pour sa découverte. Enfin les excursions apostoliques faites à cette époque dans la Baie Verte et au delà, appartiennent au P. Allouez. Relation 1669-70. N. du T.)

(3) (1672-73.)

(4) (Et on dit qu'il mourut le 9 Février 1680.)

"il indique le charbon de terre et les autres richesses minérales et végétales de la contrée.

1626.
"LALEMANT. (Le P. Charles) Sa Relation est une longue lettre adressée à son frère Jérôme, et insérée dans le Mercure Français l'année 1627-28. Paris 1629. Elle donne quelques détails sur les mœurs, les coutumes des Sauvages et sur la nature du pays. Elle annonce le départ du P. de Brebeuf pour la nation huronne, et le changement "fatal qu'avait subi le commerce depuis qu'il était devenu un Monopole.

1632.
LE JEUNE. (Le P. Paul), "Briève Relation du voyage de la Nouvelle France, fait au mois d'Avril dernier"; Paris, 1632.

D'après Charlevoix, c'est la première Relation. Les Anglais sous Kerk, s'étaient emparés du Canada en 1629. Ils le rendirent l'année du départ du P. Le Jeune pour ce pays, d'où il envoya les matériaux pour ce volume. Il contient bien des détails intéressants sur la Nouvelle France, et sur les sauvages que l'auteur vit pour la première fois. Il y a une copie de cette lettre mais sans noms d'auteur dans le Mercure Français de 1632. On y raconte comment Thomas Kerk qui commandait à Québec pour les Anglais, remit le Port et le pays entre les mains du Sieur Emery de Cuen et du Sieur Du Plessis Bochart, son lieutenant, chargé par le Roi d'en reprendre possession.

1633.
"Le même" "Rom Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France"; Paris, 1634. 216 pages. Cette lettre, qui a été aussi imprimée mais en abrégé dans le Mercure Français de 1633, entre dans bien des détails sur les Sauvages du Canada, et raconte les impressions que fit sur leur esprit la vue des premiers Européens et de leurs vaisseaux.

Il y a dans le même volume du Mercure, une Relation, sous nom d'auteur, du voyage de Champlain au Canada, pour en prendre le Gouvernement à la place d'Emery de Cuen (4) à qui les Anglais l'avaient remis l'année précédente.

1634.
"Le même" "Relation etc." Paris 1635, 342 p.

Ce volume donne des détails sur la vie privée de Champlain. Il parle aussi des travaux des premiers Missionnaires : des mœurs et des usages des Algonquins-Montagnais; il fait connaître leurs vices, et leurs vertus, leur nourriture, leurs fêtes, et leurs ornements, etc. Le 9e chapitre est consacré à la langue des Indigènes. Cette Relation finit par le Journal du P. Le Jeune depuis le mois d'Août 1633, jusqu'en Avril 1634. Il passa ce dernier hiver avec les Sauvages.

1635.
"Le même" "Relation, etc." Paris 1636, 246 pages.

Après avoir donné quelques détails sur les progrès de la foi, et montré les avantages que l'ancienne et la Nouvelle France peuvent tirer de l'émigration, ce volume contient une Relation, où le P. de Brebeuf raconte ce qui s'est passé dans le pays Huron. Ce volume se termine par quelques sentiments pieux tirés des lettres des Missionnaires, et le vœu qu'ils feroient

(4) Pour reprendre de la main des Anglais la possession du pays.

à la Ste. Vierge pour le succès de ces Missions.

Il renferme aussi des renseignements sur le cap Breton, et sur ses habitants, donnés par le P. Julien Perrault.

1636.
"Le même" "Relation etc." Paris 1647. 272 et 223 pages.

Outre le récit des efforts que font les Jésuites, pour convertir les Sauvages, nous y lisons des détails sur la mort de Champlain, sur l'état du pays, et des informations utiles pour ceux qui veulent émigrer. Le P. Jeune fait connaître l'existence du charbon de terre du plâtre et donne de curieux détails sur l'Histoire Naturelle.

La seconde partie est la Relation du pays des Hurons écrite par le P. de Brebeuf. Le 4e chapitre dans nous avons déjà parlé, est un traité sur la langue Huronne. On y trouve un long exposé des idées, des Hurons sur la création et l'immortalité de l'âme, sur leurs superstitions, leur police, leur gouvernement, leurs sépultures et sur les fêtes des vivants et des morts.

1637.
"Le même" "Relation etc." Rouen, 1638, 336 et 256 pages.

Dans ce volume, comme dans plusieurs autres, il y a deux parties. La première traite du secours que l'ancienne France fournit à la Nouvelle, et de ses progrès des Missions. Elle contient quelques détails sur le séminaire que les Jésuites avaient établi près de Québec pour l'instruction des jeunes Hurons.

On y voit une gravure représentant le feu d'artifice, fait à Québec à l'occasion de la fête de St. Joseph. Le P. Dequen annonce la destruction de la Mission de Niskou par le Scurbit et la mort héroïque de son Missionnaire, le P. Turgis.

La seconde partie, qui regarde exclusivement les Missions Huronnes, a été écrite par le P. Frs. Jos. Le Mercier, Missionnaire de cette tribu.

1638.
"Le même" "Relation etc." Paris 1638, 78 et 67 pages.

La première partie de ce volume décrit les moyens employés pour répandre l'Évangile parmi les Sauvages; elle a aussi des détails sur le Séminaire Huron, et sur l'utilité complète des efforts qu'on fit pour l'instruction des jeunes Sauvages.

Dans la dernière partie le P. Franc. Le Mercier, donne la Relation de la Mission Huronne. On y voit des détails sur les persécutions que les Jésuites eurent à souffrir dans ce pays et sur l'Éclipse de lune qui eut lieu en Canada le dernier du Décembre 1637.

6639-40.
VIMONT (Le P. Barthélémy), "Relation" etc. Paris 1641, 197 et 196 pages.

La première partie ne contient qu'une description de l'état de la colonie et des Missions. La seconde partie, écrite par le P. Jér. Lalemant, traite des Hurons et la persécution continuelle que les Jésuites avaient à souffrir de cette tribu. Il est fait mention d'une carte de contrées de l'Ouest tracée par le P. Ragueneau, et on y trouve les premiers indices l'existence du fleuve Mississippi, que les Missionnaires formaient déjà le projet d'explorer.

1640-41.
"Le même" "Relation etc." Paris, 1642, 216 et 104 pp.

La première partie contient les particularités sur les établissements religieux en Canada, et d'autres nouvelles sur les Missionnaires. Elle donne aussi quelques détails sur les incursions des Iroquois dans le pays des Français; sur les progrès de la guerre, les négociations de paix avec les cinq Nations, et sur l'établissement de la Mission à Tadoussac. La seconde partie n'est qu'une continuation de la Relation Huronne par le P. Jérôme Lalemant. Elle fait connaître les progrès de la Mission parmi les tribus voisines et surtout dans la Nation neutre. C'est dans cette Relation que se trouve mentionnée pour la première fois la Rivière de Niagara, sous le nom de Onguiaualra; on voit à la fin une longue prière en Huron, avec le Français interlinéaire, pour donner une idée de cette langue.

1641-42.
"Le même" "Relation" etc.; Paris, 1643, 191 et 190 pp.

Ce volume contient une relation de l'état du pays en 1642, la fondation de Montréal la prise du P. Jogues par les Mohawks, et les détails de l'Éclipse de lune qui arriva le 4 avril, 1642.

La dernière partie qui est la Relation des Hurons est du P. Jérôme Lalemant.

1642-43.
"Le même" "Relation" etc. 1644, 329, pages.

Dans ce volume se trouve une lettre d'un jeune néophyte écrite en Algonquin avec une traduction interlinéaire, — une relation de la fondation de Sillery et les détails de la Mission de Tadoussac et de Montréal. De plus, une lettre du P. Jogues du 30 Juin 1643, adressée au pays des Mohawks au Gouverneur du Canada, — une autre du même, datée de Rensselaerwick, le 30 Août 1643. — et trois autres écrites par le même, à son retour en France en 1644. Elles donnent toutes trois détails sur sa prise, sur ses souffrances, et enfin et sur son évasion, grâce aux Hollandais.

1643-44.
"Le même" "Relation" etc.; Paris 1645, 256 et 147 pp.

Outre les particularités intéressantes sur la propagation de la foi, nous avons de plus, une relation de la prise du P. Pressant, des souffrances que les Mohawks lui firent endurer, et de sa délivrance par le moyen des Hollandais.

Le P. J. Lalemant raconte dans la seconde partie, la guerre faite par les cinq Nations contre les Hurons. Il y a une faute dans la pagination de la dernière feuille de cette Relation. Il faut lire 147, au lieu de 174.

1644-45.
"Le même" "Relation" etc. Paris, 1646, 183 p.

Les six premiers chapitres sont consacrés aux missions; viennent ensuite des particularités sur les incursions des cinq Nations en Canada, et sur les négociations faites plus tard pour la paix. Ce volume finit par la Relation du P. Jér. Lalemant, datée du pays des Hurons.

1645-46.
LALEMANT. (P. Jérôme), "Relation" etc. Paris, 1647, 184 et 128 p.

Elle décrit le caractère des Iroquois, leurs négociations avec les Français, et le commencement des missions des Jésuites dans leur pays; elle contient en outre le journal de la seconde visite du P. Jogues, et son départ pour sa troisième visite au pays des Mohawks, ap-

pelée depuis lors la Mission des Martyrs. On y voit que le nom Iroquois de la rivière Hudson était Oioqué, et celui du Lac George, Andietarocli. (ce qui veut dire l'endroit où le Lac se ferme); et que ce dernier reçut alors du P. Jogues le nom de Lac Saint Sacrement, parce qu'il y arriva la veille (1) de la Fête Dieu. Le P. Ragueneau termine ce volume par sa Relation sur les Hurons.

1647.
"Le même" "Relation" etc., Paris 1648, 276 p.

Elle contient d'autres détails sur le séjour du P. Jogues parmi les Mohawks, sur sa délivrance en 1643, sur son 2e et son 3e voyage dans cette tribu en 1646, et sur sa perte déplorable. Il y a de plus, une Relation des missions chez les Abénaquis, et dans d'autres tribus. — A continuer.

SUISSE.

Nous avons parlé, à différentes reprises, des persécutions des démagogues de Suisse contre les Catholiques. Nos lecteurs savent que dans le canton de Berne, entre autres, jusqu'aux Sœurs de charité furent dépouillées et expulsées à la faveur des ténèbres de la nuit par ces héros de la démocratie, qui ont toujours à la bouche les grands mots de fraternité et de liberté. — La correspondance suivante nous apprend que justice vient enfin d'être faite de quelques uns de ces apôtres de la démagogie.

Correspondance particulière.

Jura bernois, 7 juillet 1850.

Il y a six mois que vous donniez à vos lecteurs tous les détails de l'expulsion violente des Sœurs de la Charité hors du pays de Porrentruy, expulsion ordonnée par le gouvernement radical de Berne, sous l'influence de M. Stocknar, et exécutée par son digne agent, M. Brächet, préfet de Porrentruy.

Vous disiez alors que vous ignoriez si les auteurs de ces lâches persécutions recevraient le châtiment que méritait leur odieuse conduite; mais que le plus dur qu'on pouvait leur infliger était de signaler leur actes à l'indignation publique.

Le gouvernement de Berne, alors tout-puissant, n'existe plus. Aujourd'hui, on a publié à Porrentruy, au son de caisse, et dans toutes les communes du district, par l'organe des maires, le décret suivant :

"Le Conseil exécutif :
"Vu le rapport qui lui a été adressé, le 26 juin 1850, par le commissaire du Gouvernement chargé d'informer sur l'administration du préfet du district de Porrentruy; ensemble, l'enquête préliminaire qu'il a levée contre ce magistrat et les pièces à l'appui.

"Considérant qu'il en résulte des preuves suffisantes que l'administration du préfet est empreinte de partialité, de recrimination et de violence; que dans une foule de cas il a substitué l'arbitraire aux lois; que non seulement il ne surveillait pas l'exercice de la police dans son district, mais qu'il allait même jusqu'à la paralyser par des actes coupables; que la comptabilité de plusieurs communes est dans un désordre auquel il n'a pas cherché à remédier; que lui-même s'est montré récalcitrant dans la reddition de ses comptes ;

(1) (Le jour).

FEUILLETON.

Mission de Pembina.

Territoire de Minesota, 16 Février 1850.

Monsieur,

Je vous écrivais au commencement de Janvier que j'étais sur le point d'entreprendre une mission du côté du couchant, dans le désir de rencontrer les Assinibwans, nation nombreuse à laquelle nous n'avions encore fait aucune offre de salut. A mon retour de ce voyage, une occasion se présente comme exprès, je vais en profiter pour vous donner les détails de cette mission. Quoiqu'il me répugne de parler des misères de nos voyages, néanmoins comme je sais que les bonnes âmes de la Propagation de la Foi se trouveraient frustrées dans leur attente, si on leur cachait ce qui se rencontre d'aventureux dans nos cours, je vous prie de m'en pardonner la narration.

Je dois préalablement vous dire que le défaut de commerce dans l'établissement de la Rivière-Rouge, où l'on importe tout sans rien exporter, (la seule exportation du pays étant les pelleteries dont le commerce est défendu aux Indiens), ce défaut, dis-je, a mis les Indiens dans une terrible nécessité, celle d'errer sans cesse et de chercher leur vie à la chasse, seul moyen de toucher des effets importés par l'échange de leurs pelleteries. Les denrées du cultivateur ne se vendent point non plus, vu que le produit d'un petit nombre suffit à la con-

sommation de la compagnie; les Indiens prennent en conséquence le parti de chasser, et habitent leur famille en cuir: pantalons, capotes, pour quelques uns même, chemises et jupon, tout est en cuir. Lorsque les chasseurs arrivent à la colonie, ils apportent d'ordinaire une quantité de vivres suffisante pour attendre le temps du départ pour la chasse au bison; ils sont alors trois ou quatre semaines à la colonie et repartent ensuite; ils auraient pu semer pendant ce temps, mais à quoi bon semer ne pouvant vendre. Revenus à la mi-août, il repartait à la mi-septembre, et c'est la dernière fois que l'on voit les femmes et les enfants, ils ne reviennent plus qu'au printemps. Ceci s'entend de la majorité.

Maintenant nous avons l'espoir que cet état de chose va totalement changer en mieux. Les officiers du gouvernement américain veulent encourager l'agriculture et assurent que les produits du cultivateur bien loin de ne pas trouver de vente ne sauraient suffire pour d'ici à longtemps aux demandes. Ceci a relevé l'espoir des Indiens qui comprennent mieux que jamais combien leur manière de vivre est précaire et insupportable, et tous se proposent de se hâter de revenir au printemps pour commencer à semer. Quoique la terre soit excellente et prête à être cultivée, néanmoins la superficie est toujours composée d'une tourbe plus ou moins forte qui nuit au produit de la première année, sans laisser toutefois de donner un produit suffisant pour récompenser les fatigues du laboureur. J'ai beaucoup appuyé sur la nécessité de se fixer, et pour leur bien être phy-

sique et plus encore pour leur avantage moral. On m'a généralement promis de suivre mes avis, et si cette promesse s'exécute, comme je l'espère, il y aura dans le sort de nos Indiens un changement complet.

Je devais donc aller visiter ce peuple cantonné à de grandes distances les uns des autres, jusqu'à cent-cinquante lieues de Pembina environ; je devais passer par ces quartiers d'hiver pour arriver au camp des Assinibwans qu'on annonçait être sur un tributaire de la Rivière à la Sours, appelé Rivière de la Tête à la Biche qui coule de l'ouest à l'est.

Je partis de Pembina dans la 2de semaine de Janvier, par un très beau jour. Nous avions recommandé cette mission aux prières des fidèles, et nous avions dit pour cela une messe solennelle. Notre petite caravane était composée de 5 voitures traînées par 15 chiens portant nos vivres et nos couvertures; nous étions en tout 6 hommes. Nos montures sont des raquettes, nous suivions les chiens, à l'exception du guide qui battait la marche, se dirigeant vers le couchant.

Les chiens sont attelés l'un devant l'autre, trois par traine, et ces trains d'environ 10 pieds de longueur sur 16 pouces de largeur, minces et légères, portaient de 3 à 400 lb. On se met en marche le matin, au point du jour, et l'on marche, sans arrêter un seul instant, jusqu'à soleil couchant. Quoique a besoin de s'arrêter le long de la marche, doit courir ensuite pour reprendre le temps perdu. Les chiens marchent assez vite pour qu'il faille trotter; à peu près la moitié du temps, pour les

suivre. La marche moyenne est de 15 à 20 lieues par jour; il n'est pas rare de faire 25 à 30 lieues, par jour, avec de légères charges. Il y a 25 lieues géographiques d'ici à St. Boniface, et j'en suis arrivé hier vers 10 1/2 P. M. étant parti de là, après huit heures, A. M. chargé d'environ 250 lb.

Les chiens ne mangent qu'une fois par jour, le soir après journée faite; et si la faim nous presse dans le cours de la journée, l'on mange en marchant soit un morceau de viande sèche ou de Pimikchigan, qui sont des vivres qui ne gèlent pas, et qui sont toujours prêts. Les chiens pour se désaltérer, mangent la neige en marchant, et souvent leurs maîtres font comme eux.

Notre première journée ne fut point forte. Il était prudent de commencer doucement. La seconde fut employée depuis le point du jour jusqu'à la nuit; aussi, ce soir-là, chacun avait son mal: l'un avait des foulures aux pieds, l'autre éprouvait des crampes aux jambes, un de nos compagnons avait été atteint du mal de raquettes avec une telle violence que ne pouvant plus plier une jambe, il avait fallu lui faire une place sur les voitures pour le rendre au campement. Pour moi, les cordes de mes raquettes qui avaient mouillé dans la journée, s'étaient gelées sur le soir, m'avaient tellement blessé les doigts des pieds, que le sang ayant traversé mes chausses et mes souliers, avait teint les cordes mêmes de mes raquettes. C'était la deuxième fois que pareil accident m'arrivait, en pareilles courses. Cependant, la fatigue nous faisait tellement

gouter le repos, et le grand feu qui pétillait nous réjouissait tellement que nous oubliâmes bientôt tous ces petits maux, pour songer à nous réchauffer et à nous rassourcir. Le jour suivant fut aussi doux et beau jusqu'au soir, mais vers le coucher du soleil, le temps s'obscurcit et de sombres nuages nous cachèrent les étoiles. Le matin à notre réveil, nous étions couverts d'une couche de neige de trois ou quatre pouces d'épaisseur. Les nuages s'étaient dissipés, mais un froid piquant avait succédé à la neige. La vigueur de notre marche suppléa au besoin de chaleur. Nous traversâmes, dans le cours de la journée les vestiges d'une bande de biches, dont le nombre paraissait être d'environ soixante. Le soir nous campâmes à l'entrée d'une immense prairie.

Au point du jour, nous nous mîmes en marche par un temps peu assuré, un vent fort commençait à mettre la neige en mouvement et il nous fallut marcher tout le jour sans voir de bois. Il me semblait que la hardiesse de notre guide tenait de la témérité. Chacun de nous était silencieux et marchait à force déployée. L'un d'entre nous s'étant laissé accabler pour quelques besoins, nous perdit bientôt de vue dans la prairie, notre trace se reconstruisant presque avec la même rapidité que celle d'un vaisseau au milieu des flots, il lui fut impossible de nous rejoindre, retardé par le temps qu'il lui fallut perdre pour reconstruire nos traces. Vers midi, nous nous arrêtâmes un instant, pour décider si nous allions l'attendre ou non; mais tous jugèrent que nous étions

Par ces motifs, et sur le rapport du directeur de la justice et de la police, arrête :

1° M. Charles Braichet est suspendu de l'exercice de ses fonctions de préfet du district de Porrentruy ;

4° Les autorités civiles et militaires du district sont invitées à prêter main-forte à l'exécution des présentes ;

5° L'enquête préliminaire ouverte contre M. Braichet sera poursuivie conformément aux lois, et nous sera soumise pour y être donné telles suites que de droit ;

6° Le présent arrêté sera soumis à exécution aussitôt après sa réception, puis signifié au préfet par le commissaire du Gouvernement et publié en la forme usitée.

Fait à Berne, le 25 juin 1850.

Au nom du Conseil exécutif.

Le vice-président : FISCHER.

Le chancelier : A WEYERMANNS.

Cet arrêté a été accueilli par des acclamations universelles ; des salves d'artillerie y ont répondu pendant une journée entière, et les montagnes du Jura ont été couronnées de feux de joie.

Le châtiment a été aussi prompt qu'il est mérité ; mais il est loin d'être complet ; c'est maintenant aux tribunaux qu'il appartient d'achever ce qui a été commencé par le Gouvernement.

Il y a quatre ans que M. Braichet avait ramassé sa nomination de préfet dans la honte des rues, un jour de carnaval, en chassant son prédécesseur par une émeute ; il vient de subir la peine du talion qui lui a été infligée, non par une bande avinée, mais par un gouvernement juste et par la vindicte publique.

Il y a dans le Jura hernois de plus grands coupables encore, dont M. Braichet n'a été que l'instrument ; nous verrons aussi arriver pour eux le jour de la justice.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 16 AOUT 1850.

Messe du Rev. Pere Flavianus.

Il y a grand concours de catholiques à la Messe que le Rev. Père Flavianus célèbre cette semaine, dans différentes Eglises de cette ville. Les cérémonies qu'il fait dans l'oblation de SS. sacrifice, sont tout à fait nouvelles pour ce pays où jusqu'ici aucun prêtre de l'Orient n'a mis le pied. Nous croyons donc intéresser ces bons catholiques en leur donnant une courte explication des antiques cérémonies qui se déploient à leurs yeux, et qui leur paraissent d'autant plus vénérables qu'ils en connaissent mieux la mystérieuse signification. Il va suffire pour cela de leur dire un mot sur les Temples et les Autels, les vases sacrés, les prières et cérémonies de l'Eglise Orientale.

1° Des Temples et Autels. Les Eglises chez les Orientaux se divisent en cinq parties qui sont le Sanctuaire, le Chœur, le Pulpitre, la Nef et le Baptistère. Dans le Sanctuaire sont érigés deux Autels : un Petit, qui représente la Grotte de Bethléem, et sur lequel on dépose le Pain et le Vin du sacrifice ; et un Grand, qui représente le Golgotha au Calvaire, et où se célèbre la Messe. C'est dans ce Saint des Saints que tous les Prêtres assistants se tiennent, pour pouvoir célébrer avec celui qui est à l'Autel, comme font dans l'Eglise latine les Nouveaux Prêtres, le jour de leur ordination.—Le Chœur sert au reste du Clergé et aux Chantres.—Le Pulpitre est une Tribune, ou espèce de Jubé, où le Diacre va chanter l'Evangile ; et où le Prêtre va bénir le Peuple. C'est aussi là que se fait le sermon, et que se dit à la fin de la Messe, l'exercice que l'on appelle *Oratio anté cancellas*, parce qu'elle se dit devant la grille qui sépare le chœur de la Nef. La Nef est destinée aux Fidèles de l'un et de l'autre sexe, les hommes se tiennent devant et les femmes derrière : car il ne leur est pas permis de demeurer ensemble. Le Baptistère est une espèce de Portique ou Avant-Nef où les Pénitents et les Cathéchumènes as-

siétaient autrefois à la Messe, et qui, aujourd'hui sert à l'administration du baptême et à l'exposition des corps des Laïques, pendant les Obsèques.

Des vases sacrés et instruments bénits. Les vases sacrés sont le Calice et la Patène comme chez les Latins. Il y a de plus une Lance, qui sert à écraser et couper le pain ; une Cuiller dont on fait usage pour la communion du précieux sang ; une Etoile d'argent qui se met sur la patène après la consécration, pour rappeler l'apparition de l'Etoile mystérieuse aux Rois Mages ; laquelle s'arrête sur l'étable de Bethléem. Au lieu de cloches bénites, qui sont défendues dans l'Empire Ottoman, l'on se sert pour commencer l'heure de l'office, d'une planche suspendue en l'air, que l'on frappe avec un maillet, ou d'une barre de fer dont on tire les sons à coups de marteau.

3° Des ornements sacerdotaux et linges sacrés.—Le Prêtre se munit pour le sacrifice 1° D'une ample Tunique brodée, qui est une espèce d'aube ; 2° D'une large Etole d'étoffe précieuse qui lui sert d'étole ; 3° D'une magnifique Ceinture avec agrafes ciselées, qui tient lieu de cordon ; 4° D'une Manchette de deux tissus d'or ou d'argent, qui s'agrafe au poignet et remplace le maniple. 5° D'une Pièce de soie brodée et cavrée, qui s'appelle le Sacré Cœur, et qui s'applique sur le côté gauche du célébrant. 6° D'un grand et riche Mantenu, qui couvre tout le corps et descend à la mi-jambe ; lequel ressemble beaucoup à nos chapes. Les Lingés sacrés, sont 1° Le Corporal sur lequel sont peints les mystères de la Passion de Notre Seigneur ; 2° Le Purificatoire qui est une espèce de pelote de soie qui sert à purifier les vases sacrés ; 3° Le Voile, qui couvre le calice et la Patène et qui s'appelle le Suaire, en mémoire du Linceul avec lequel fut enseveli le corps de Notre Seigneur dans le tombeau.

4° Des prières et cérémonies. La Messe s'appelle chez les Orientaux Liturgies. Le Missel dont se sert le R. P. Flavianus fut imprimé à Rome en 1840, et renferme les Liturgies de St. Jean l'Evangéliste, de St. Basile le Grand et de St. Jean Chrysostôme. Car ces deux saints docteurs firent pour les Eglises d'Orient ce que fit pour celles d'Occident St. Grégoire Pape. Les uns et les autres recueillirent avec respect tous les Rites anciens en remontant jusqu'à ceux qu'avaient prescrits les Ss. Apôtres. Cela suffit pour inspirer un profond respect pour toutes ces Liturgies.

Pour donner une idée générale des Liturgies Orientales, nous analysons, à l'aide de quelques explications du R. Père Flavianus, celle de St. Basile, appelée *Anaphora* et traduite par André Nalin, au 16e siècle. Il sera facile d'y reconnaître notre Messe latine, malgré les différences qui existent entre les deux Rites.

La Messe commence par une prière que fait le Prêtre, pour la conversion de tous ceux qui sont nés hors du sein de l'Eglise catholique. Il salue le Peuple, en lui souhaitant paix et tranquillité. Le Diacre, représenté par le sergent, lit l'Épître. Ceci renvoie mission pourquoy de devant de l'Épître a tant de choses à dire en assistant le Prêtre. L'Evangile se porte avec beaucoup de gravité : le Prêtre est au milieu de deux Clercs, portant deux flambeaux allumés, quand il le lit. Il l'expose à la vénération des Assistants. Tout cela est pour signifier que l'Evangile doit être prêché à toutes les nations ; et qu'il doit éclairer de sa vive lumière les peuples de l'Univers entier.

Le Diacre annonce au Prêtre qu'il doit se donner la paix. Puis, quand il y a deux Autels, comme on a vu plus haut, le Prêtre va processionnellement et en grande pompe chercher le pain et le vin, déposés sur le petit Autel. C'est pour rappeler aux fidèles que J. C., le vrai Pain de vie, est né à Bethléem qui, comme on le sait, veut dire *Maison du pain*. La Procession autour de l'Eglise signifie la vie du Sauveur ; et le Grand Autel représente le Calvaire où il s'immole pour l'amour des pêcheurs.

Rendu à l'Autel, le Prêtre fait les oblations, prie pour les vivants et les morts, dit la Préface à la fin de laquelle il invite les Anges à chanter avec lui *Trisagion*. Il récite le Canon à voix basse, et l'élève à la Consécration. Puis il fait mention des mystères de J. C. et

le diacre invite le peuple à invoquer le St. Esprit, par lequel il descend sur les Fidèles et sur les dons, qui sont offerts à la Divine Majesté. Le Prêtre prie pour le Pape, les Evêques, les Prêtres, pour lui-même, pour les besoins publics, pour la paix et pour les bienfaiteurs de l'Eglise. Il fait mémoire de la Glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints. Il prie de nouveau pour les Morts. Il rompt le pain sacré, et en met une particule dans le calice ; et, élevant l'autre portion sur la patène, il se tourne vers le peuple et la lui fait adorer. Le Diacre avertit de se préparer à la communion, disant la prière qu'on appelle *calholique*. Le prêtre dit l'Oraison Dominicale alternativement avec le peuple ; et après quelques autres prières, l'on fait la communion. La plupart de ces prières se récitent en chantant ; et le servant y répond sur le même ton qui est tout-à-fait monotone. —(A continuer.)

BULLETIN.

Appréciation des mesures législatives de la dernière session du parlement canadien.—Nos progrès en matière de gouvernement.—Conséquences du triomphe de l'administration sur la coalition des "clear-gits".—Particularités politiques.—Nouvelles de l'étranger.

Les derniers travaux législatifs du parlement canadien prouvent qu'il a fait autant que possible la part des intérêts et des besoins de la province. Il est d'ailleurs assez remarquable que les journaux les moins portés ou les moins habitués à rendre pleine justice au parti libéral, ne les déprécient pas. Nous croyons avec le *Transcript* que l'on n'a pas à se plaindre de la législature. S'il y a eu de longs discours, qui ont pesé beaucoup moins dans la balance du raisonnement que dans le plateau des dépenses inutiles ; si l'administration, à laquelle revient le mérite de plusieurs mesures importantes, devenues lois, ou de l'initiative de quelques autres qui arriveront à l'être, a dû surmonter les obstacles incessants que mettaient sur sa voie des adversaires animés de la seule ambition d'occasionner sa chute, il est heureux, du moins, que, toute résistance vaincue, l'on puisse dire que le peuple a bien d'être satisfait des résultats obtenus par les soins de ses mandataires.

S'il est vrai, comme l'observe un journal de cette ville, que nous arrivions à progresser dans l'art du gouvernement représentatif, nous sommes peut-être encore loin sans ce rapport des chambres législatives de l'Union. Cependant le parlement du Canada a fait beaucoup en moins de trois mois, tandis que la presse des États-Unis n'en dit pas autant du Congrès qui vient de consumer huit à neuf mois à ne rien faire.

Le *Pack* de Bytown, dissertant à ce sujet, rappelle que "l'Annexion," mot auquel on ne croit déjà plus, a été rayée par le ministère du programme politique de l'opposition. De leur côté, les "clear gits" ont épuisé leurs dernières cartouches, et le *retouchement* est définitivement coté à sa véritable valeur économique. Il devrait suffire de tant de coûteux essais, de tant de vaines tentatives pour rallier tous les esprits au fonctionnement pratique de nos institutions, et toutes les volontés au bien-être actuel ainsi qu'aux ressources industrielles et agricoles de la province. De grandes théories font malheureusement oublier parfois ces lieux-communs qui tiennent cependant d'une manière invariable à l'existence matérielle d'un peuple.

Le *Montréal Gazette* donne comme des probabilités ses conjectures sur la retraite prochaine des principaux membres du cabinet qui, selon elle, quitteront leur poste pour des offices de judicature. De tels renseignements doivent être livrés à la publicité quand ils ont quelque fondement ; mais s'ils n'ont d'autre base que des hypothèses plus ou moins imaginaires, que résulte-t-il de leur notoriété dans le sens des intérêts publics ? La presse a-t-elle pour mission de constater ce qui est, ou de supposer ce qui n'est pas ?—Toutefois, il y a quelque chose de mieux à anticiper sur l'avenir en faveur de la cause populaire ; ce n'est ni le triomphe d'un plan annexionniste, ni le succès d'une ligne inconstitutionnelle : c'est de savoir quels hommes remplaceraient les ministres, s'il leur arrivait d'abandonner le pouvoir....

La semaine dernière (7), il a été question dans la chambre de la translation du siège du gouvernement. Une discussion s'éleva sur la durée de sa prolongation de séjour à Toronto. Par l'une des résolutions adoptées à cet égard l'an dernier, par la chambre, il est statué que le gouvernement résidera quatre années à Toronto et à Québec, alternativement. Une question à ce sujet ayant été incidemment posée à M. Baldwin, il déclara que les résolutions signifiaient son jugement que le Parlement ne demeurerait à Toronto que la durée de deux sessions seulement, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de 1851, et qu'ensuite il serait transféré à Québec pour quatre années. C'est ainsi que le *Toronto Patriot* rapporte cette particularité.

Le Président Fillmore a reçu avis d'une nouvelle tentative que médite contre Cuba la parti du général Lopez. Des mesures de surveillance ont été sur-le-champ adoptées.

Le cabinet américain est définitivement complété. Les hommes qui le composent sont cités avec éloge pour leur grande aptitude aux affaires.

Depuis quelque temps, il s'est opéré en France, au sein de la majorité de l'Assemblée, un mouvement inattendu dont on ne saurait calculer les conséquences. L'Assemblée ayant intenté un procès au journal le *Libre*, organe de Louis-Napoléon, dans la personne de son gérant, pour écrits séditieux, l'a condamné au maximum de l'amende, en faisant grâce au gérant, de toute peine personnelle, entendant par là formuler un avertissement au président de la république. Subséquentement, l'Assemblée décida qu'elle se prorogerait pour trois mois ; elle nomma à cet effet, aux termes de la Constitution, une commission permanente chargée de la représenter pendant son absence, et de la convoquer au besoin. Cette nomination s'est faite sous l'influence d'un visible sentiment de défiance à l'égard du Président : on a écarté tous les candidats qui lui étaient agréables, pour ne les choisir que parmi ses adversaires politiques ou ceux qui lui sont personnellement hostiles. Le *Moniteur du Soir*, autre organe napoléonien, a fulminé dans deux articles véhéments, contre les membres de l'Assemblée, à propos de cette commission permanente ; nous en extrayons ce qui suit :

" Si vous êtes à l'Assemblée, à qui le devez-vous ? A l'influence du nom de Louis-Napoléon ? A l'union de ses patrons auprès des électeurs des campagnes. Est-ce que vous êtes si fiers, si le pays n'avait pas cru voir en vous, membres de la majorité des représentants dévoués au neveu de l'empereur ? Ou en serait d'ailleurs la France ? dans l'immense naufrage de la société. Louis Napoléon Bonaparte ne s'était trouvé là avec le prestige de son nom pour vous servir de radeau, à vous, hommes d'ordre ?

" Sans le neveu de l'empereur qui vous a sauvés et que vous insultez, la France négocierait aujourd'hui en pleine démolition, et la Montagne, à laquelle vous vous missez contre lui, vous déporterait aux îles. Marquis ou vous couperait le cou sur la place de la révolution. Sans lui, vos rentes ne seraient pas remontées à 96 fr. : elles seraient retombées à 50 fr., descendues à 30 fr. peut être. Vos maisons seraient vides, vos propriétés dépréciées, vos châteaux brûlés. Et, pour tout le bien qu'il vous a fait, pour tout le secours dont il vous a été, vous lui rendez une insulte ! Voilà votre reconnaissance. Ingrats, toujours ingrats ! Ingrats envers le peuple qui vous a élus ; ingrats envers la presse qui vous a soutenus, et que vous rejetez dédaigneusement après vous en être servis, comme un citron dont on a exprimé le jus ; ingrats envers le Président, qui vous a couronnés comme d'une égide contre la Montagne et le communisme ! L'ingratitude en France a toujours porté malheur, sachez-le bien !

" Depuis quelque temps, pas une question personnelle au président qui ne devienne pour l'Assemblée une occasion de lui témoigner sa malveillance. C'est avec un regret évident qu'elle a voté la dotation ; c'est avec un empressement passionné qu'elle a condamné le *Pouvoir*, dans la croyance qu'elle avait que cette condamnation passait sur la tête du gérant de ce journal pour porter plus haut. Elle

qui devait fermer l'abîme des révolutions, la voix qui devient le flot des passions poussant la France vers tous les précipices et loin de tous les rivages. On dirait qu'elle se plaît à chercher, à provoquer un éclat, au risque de compromettre à ce jeu des partis le repos et l'avenir de notre malheureuse patrie.

" Un éclat ! Nous en faisons juge le pays. Si le Président limitait l'Assemblée, s'il apportait dans sa conduite envers elle autant de passion qu'elle en met dans son attitude envers lui, cet éclat ne serait-il pas déjà produit, ne se reproduirait-il pas demain ? Qui pourrait le blâmer de ressentir assez vivement l'injure qui lui est faite à lui, le neveu de l'empereur, à lui, l' élu de six millions de citoyens, pour se lever dans sa force et dans sa popularité contre les partis parlementaires qui semblent se faire un jeu de braver l'opinion publique, en insultant celui qu'entourent les sympathies du peuple ?

" Mais ne sont-ce pas justement ces sympathies qui vous irritent, vous, Montagnards, qui voyez vous échapper une influence que vous n'avez jamais employée qu'à faire le mal ; vous, légitimistes, qui courez après la popularité sans pouvoir jamais l'atteindre ; vous, orléanistes, qui n'aimez que les gouvernements qui vous gorgent de faveurs et de richesses. Cet amour des pascas, ce dévouement des ouvriers, cet enthousiasme qu'exerce encore le souvenir de l'empereur Napoléon, toujours vivant au cœur des populations, n'est-ce pas là ce qui soulève vos ombres, ce qui suscite vos jalousies ? Vous comprenez, vous sentez qu'il y a dans cet homme un fibre qui vibre à tous les cris de misère du peuple. N'est-ce pas là ce qui vous effraie et vous irrite, vous qui vous êtes crus si forts avec vos soixante mille voix, et qui vous trouvez si faibles en face de six millions de suffrages ?

" Ne craignez-vous pas que le peuple ne pense que c'est lui que vous avez voulu frapper dans son représentant ? Ne craignez-vous pas qu'il ne dise que vous avez voulu vous venger des paroles que le Président a prononcées à Saint-Quentin, lorsqu'il avouait que ses amis les plus sincères et les plus dévoués n'étaient pas dans les palais, mais dans les ateliers et dans les chaumières ? Ne craignez-vous pas, enfin, qu'il ne prenne l'injure pour son propre compte ? La France qui ne comprend rien à vos petits calculs et à vos petites passions, la France qui a su d'ordre et de sécurité, de travail, de bien-être et de repos, la France n'attend qu'un mot du Président. Ne craignez-vous pas qu'il ne dise ? Si vous croyez que le pays est derrière vous, c'est une étrange illusion dont vous ne tarderez pas à être dérompés.

" Peut-être le Président s'est-il aussi aliéné quelques esprits pour avoir pensé qu'il devait à l'union des deux grands pouvoirs de l'Etat de ne gouverner qu'avec vous, membres de la majorité ? Nous ne serions pas étonnés qu'il eût compromis quelque peu sa popularité, en contre-signant vos lois sur l'enseignement, sur l'électorat et sur la presse. Mais ce qu'il a pu perdre de terrain en vous suivant, il le gagnait dans un seul jour, s'il venait enlia, vous retirant la confiance qu'il vous avait accordée, vous demander ce que vous en avez fait dans l'intérêt du peuple.

" Vous avez fait pour vous la loi sur l'enseignement, la loi sur la presse. Quelle loi avez-vous faite, quelle loi avez-vous conçue pour les classes laborieuses ? Aux travailleurs des champs, vous n'avez pas même donné la réforme hypothécaire, que le gouvernement du Président vous a depuis longtemps demandée pour eux. Aux travailleurs des villes, vous faites toujours attendre, et les travaux du chemin de fer de Paris à Avignon, dont ils devraient être en possession depuis plusieurs mois, et la diminution de l'impôt sur les sucres, dont le ministère a depuis longtemps aussi pris l'initiative.

" Que pourriez-vous répondre au Président, à qui vous demandez d'adresser à l'Assemblée son message annuel, que pourriez-vous lui répondre s'il vous sommait de lui dire ce que vous avez fait pour le peuple, vous, hommes de la gauche, hommes de la droite, qui ne voulez rien que le rétablissement de vos privilèges, qui vous missez aujourd'hui dans une pensée commune d'hostilité contre l' élu de la

dans un lieu de danger ; que si nous perdions du temps, les ténébres venant à nous prendre par un temps semblable, ne devant pas apercevoir les étoiles pour nous guider, nous nous exposions à périr tous ensemble ; bref, il fut décidé que nous continuerions notre marche avec vigueur. Je ne m'y opposais pas, mais j'éprouvais dans mon cœur une peine et une inquiétude bien vive, au sujet de notre malheureux compagnon de voyage.

Nous arrivâmes à notre but, un peu avant le coucher du soleil ; et au jour fermant, arriva celui qui avait été le sujet de notre inquiétude. Nous nous trouvions sur la rivière creuse tributaire de la Rivière Pembina. Plusieurs méfis y faisaient leurs provisions d'hiver ; les bisons étaient en assez grande abondance, à peu de distance de là. Chacun avait de grandes quantités de viandes fraîches en échaud. Ces échauds, sont des plate-formes assez élevées de terre pour n'être pas à la portée des chiens. Je commençai dès le soir, à y exercer les fonctions du ministère ; je fis deux baptêmes, et j'administrai le sacrement de pénitence ce soir-là et les deux jours suivants ; de plus, j'y bénis un mariage. Chacun éprouvait la douce joie d'une âme en paix.

A une petite journée, sur une rivière nommée "Manabiganan," (là où l'on prend de la terre blanche), se trouvaient encore quelques familles ; nous nous y rendimes assez tôt pour que j'eusse le temps, le soir et le matin, de satisfaire à la dévotion de cette petite population.

Nous avions vu, dans le cours de la journée

quelques bisons sur notre route, qui avaient fait varié à la monotonie de notre marche. Nos chiens, malgré la pesanteur de leur charge, les ayant aperçus, donnèrent après eux à toutes jambes et, descendant des côtes très élevées, arrivèrent au bas pelle-mêle, trains, chiens et bagages. Ce fut un bonheur pour nous, car nous eussions couru longtemps avant de les rejoindre.

En partant de Manabiganan, nous avions traversé d'une journée de marche pour arriver à la queue de la montagne de la Tortue. C'est un endroit très dangereux, à cause des vents qui ont coutume de s'y faire sentir avec violence. Un méfis y succomba, victime d'une de ces tempêtes, l'an dernier, et un autre s'y gela les deux pieds assez fortement pour en perdre tous les doigts. Nous arrivâmes heureusement à ce quartier d'hiver ; c'est un petit village composé de 30 maisons, faites de bois rond et couvertes en terre, contenant environ vingt familles. Tous y étaient aussi dans l'abondance de vivres ; ici, comme dans le premier poste, le rum qu'y envoyait la compagnie de la Baye d'Hudson y causait les effets d'ivrognerie qui lui sont propres. Nous aurions ici la population la plus heureuse si la compagnie, par pitié pour l'humanité, voulait cesser ce commerce, que je ne sais comment qualifier.

La consommation de vivres occasionnée par nos chiens nous pressait de hâter les affaires, et pour cet effet je passais presque les nuits entières à entendre les confessions. Une journée de marche, c'est-à-dire environ 20 lieues, séparait ce poste de celui du milieu de

la montagne, que nous cotoyons du côté Sud, ce lieu s'appelle "ot accowabwinwin," (lieu où l'on observe ce qui se passe au loin) ; quinze ou vingt familles y étaient cantonnées. J'y fus occupé, comme ailleurs, une partie de la nuit et le lendemain. Le matin, 25 janvier, j'annonçai à la messe qu'on ferait une croix dans le courant de la journée et que vers le soir, on irait l'arborer sur le mont "otaccanabwin" qui domine toute la montagne et qui est à peu près à 800 pieds au dessus du niveau de la prairie ; puis, que l'on dédie rait ce mont à l'apôtre des nations, le suppliant, par le zèle qu'il avait déployé pour la conversion des gentils, d'obtenir du Dieu des miséricordes la conversion des peuples nombreux qui habitent les vastes prairies que cette montagne commande.

Le 26, je devais me trouver seul, avec un compagnon pour continuer ma route. Comme mes chiens commençaient à être fatigués, deux jeunes méfis s'offrirent à m'accompagner généralement avec leurs propres chiens ; ils voulaient que je ne fisse trainer ; j'y consentis avec peine, parce que cette nouvelle manière de voyager nécessitait un plus grand nombre de chiens et que je ne connaissais pas le degré d'aisance ou de malaise où pouvait se trouver le camp voisin. Nous marchâmes une journée entière pour arriver à la tête de la montagne. Ce que j'avais appréhendé n'était, hélas ! que trop vrai. Un camp de Sautaux affamait les méfis qui s'y trouvaient en petit nombre. La nation des Sautaux en général, est le peuple le plus fainéant et plus incendiant

que je connaisse. Il est le fléau des méfis qui sont industrieux à la chasse, et contragés à en soutenir les fatigues ; aussi les Sautaux les poursuivent-ils pour vivre presque exclusivement à leurs dépens. Le manque d'abondance me décida à ne retenir qu'un homme et une traîne et à renvoyer l'autre homme avec ses chiens, afin d'épargner la dépense de vivres. J'exerçai les fonctions du ministère parmi les méfis, mais les Sautaux qui s'y trouvaient et que je connaissais du veillé date, firent insensibles, comme ils l'avaient toujours été. Cependant je leur parlai assez fortement pour espérer, qu'avec la grâce, ces semences pourraient germer par la suite.

Je désinai de la traverser à un point de la Rivière à la Souris, dans la direction Nord-Ouest, où se trouvait un camp de méfis. Je partis donc de la tête de la Montagne avec celui de mes jeunes méfis qui m'avait paru le plus agile. L'atmosphère était chargée d'une épaisse brume, cependant, à l'aide d'une aiguille aimantée j'espérais que nous pourrions nous diriger juste ; mais hélas ! je m'aperçus que presque aussitôt après notre départ, mon jeune guide s'écartait et ne voulait pas se fier au compas. Il disait se reconnaître partout et assurait qu'on allait arriver, avant la nuit, au but désiré. Nous marchâmes ainsi, à la raquette, jusqu'à soleil couchant ; alors le vent s'éleva et une poudrière effrayante nous força de nous arrêter. Nous étions au milieu d'une immense prairie, sans bois, sans feu, sans abris ; nous n'avions ni bu, ni mangé depuis notre départ ; mon compagnon avait même

oublié ses couvertures. Il ne nous restait qu'une robe de bain et une couverture. Nous fîmes un trou dans la neige et nous pressant l'un contre l'autre, nous nous y blottîmes du mieux qu'il nous fut possible. En moins de cinq minutes, une masse de neige nous recouvrait et une humidité froide mouillait nos habits. Néanmoins, la fatigue extrême et la faiblesse suppliant un bien être, nous semblâmes un peu. Le lever était redoutable. Un froid vivait succédait à la tempête et nous sentions nos habits humides. Cependant, il n'y avait pas à hésiter, il fallait marcher. Mon avis était de rebrousser chemin ; mais mon guide ne pouvait supporter l'idée de la confusion qu'il éprouverait, à retourner ainsi, et me faisait toujours espérer que nous étions près. Nous marchâmes donc jusqu'à dix heures, et nous nous trouvâmes alors sur une butte très élevée, et d'apparence devant nous, à perte de vue, qu'une mer de neige sans apparence de bois, je réussis à persuader à mon compagnon de nous en retourner. La distance nous paraissait longue, et nos jambes étaient affaiblies par le manque de nourriture ; de plus une transpiration forte et constante, depuis deux jours, avait excité en nous une soif ardente, qui nous tourmentait encore bien plus que la faim. Mon compagnon s'était gelé un doigt des pieds ; pour moi, je m'étais gelé et dégelé le nez, quatre fois, malgré tous les soins que je pus prendre de me défendre du froid.

(A continuer.)

France? Et que croyez-vous que répondraient les six millions d'électeurs qui l'ont nommé...

Nouvelles d'Europe.



APPORTEES PAR LE PACIFIC.

Le Parlement anglais devait être prorogé le 16 août. Le départ de la Reine, qui doit visiter l'Écosse, était fixé au 20.

Les récoltes avaient la meilleure apparence. Des pluies récentes avaient causé de l'inquiétude. En Irlande, les patates seront abondantes.

On était à la veille de tenter l'essai d'un télégraphe électrique sous-marin, de Douvres à Calais.

Les hostilités se poursuivent avec une grande vivacité. On s'est battu le 25 juillet; et les détails donnés sur ces deux engagements prouvent que les Danois ont obtenu un avantage décisif.

On écrit de Hambourg sous la date du 25: Le Dönschalle annonce que les Danois ont attaqué hier les Schleswig-Holsteinois sur la ligne près de Sollerup et sur la Helligbek.

On attend aujourd'hui à une grande bataille. D'après une seconde dépêche arrivée de Rendsbourg, l'armée schleswig-holsteinoise aurait perdu 150 hommes dans le combat; mais il y a eu peu d'hommes tués, le plus grand nombre sont plus ou moins grièvement blessés.

Une dépêche de Schleswig, portant la date du 25, à midi, contient ce qui suit: La bataille est engagée; le canon gronde depuis ce matin à deux heures et demie.

La lutte est surtout acharnée en ce moment sur notre aile gauche, que le colonel Van der Thann commande.

Les Danois ont déjà essuyé des pertes considérables, surtout près des marais de Lashuch, où la cavalerie danoise s'était engagée et restait embourbée; 205 prisonniers ont été faits.

Une dépêche de Schleswig, portant la date du 25, à midi, contient ce qui suit: La bataille est engagée; le canon gronde depuis ce matin à deux heures et demie.

Les Danois sont entrés dans Schleswig le quartier-général Schleswig-Holsteinois a été transféré à Rendsbourg.

Voici une autre dépêche de Rendsbourg, le 25 juillet au soir: Jusqu'à dix heures, la victoire est restée aux Schleswig-Holsteinois; à ce moment de la journée, la chance a tourné.

Les Danois ont occupé la ville de Schleswig. Les fortifications d'Eckernförde sont désarmées.

Un monsieur arrivé hier de Toronto nous apprend que la Loi contre l'Intemperance qui vient d'être votée par les chambres, est due surtout aux efforts des Honorables M. Cameron, Hincks, et Drummond.

M. Merritt, Le Commissaire en Chef de travaux publics, poursuit, nous dit-on, en ce moment, une excursion dans le Bas-Canada; il doit explorer le district de Québec où il recueillera des renseignements touchant les améliorations d'une nature publique, et particulièrement celles qu'y exige la navigation intérieure.

Une fille, convaincue devant les Assises de Lincoln (Angleterre) d'une tentative d'empoisonnement sur sa maîtresse, a confessé son crime en avouant que le motif qui l'avait poussée à le commettre, était l'espoir d'obtenir de la famille une toilette de dentifrice. La sentence prononcée contre elle la condamne à être pendue.

On nous écrit de Burlington: Jeudi prochain, le 22 du courant, on beu-

ra à Burlington la première pierre d'une église destinée à l'usage des Canadiens-Français de la ville, et de missions environnantes.

Le Père Chiquy arrivé hier de Toronto, nous communique l'analyse suivante du rapport qu'il a présenté au Comité de la chambre sur le Bill de Tempérance.

Loi sur les Auberges. Cette mesure est demandée depuis trois ans, par plus de 40,000 votants des dix Canadas, dans près de soixante-et-dix pétitions.

En Angleterre et en France, on punit un homme par l'amende et la prison pour avoir frappé une bête. Pourquoi ne punit-on pas l'Aubergiste qui fait métier d'ôter la raison aux gens en leur ôtant leur santé, leur argent, et leur faisant perdre leur temps et souvent leur vie?

Le chasseur ne peut tendre ses filets pour prendre la perdrix et le chevreuil, en certain temps de l'année, parce qu'on veut protéger les petits du chevreuil et de la perdrix; et l'on permet à l'Aubergiste de tendre ses filets sous les pas de l'ivrogne, jour et nuit, pendant les douze mois de l'année; et l'on est sourd aux cris des enfants qui périssent de misère, et on est sans entraînables pour la femme dont l'Aubergiste abreuve la vie de toute espèce de maux!

Punir l'Aubergiste qui enivre quelqu'un, n'est pas restreindre la liberté privée, comme on le prétend; au contraire, c'est la protéger; car, où il y a ivresse, il n'y a plus de raison, et où il n'y a plus de raison, il n'y a plus de liberté.

La loi ne peut atteindre l'ivrogne qui s'enivre et reste dans le secret de sa maison; c'est vrai. Mais du moment que l'ivrogne vient étaler aux yeux du public le spectacle hideux de son immoralité et de sa souveraine dégradation, LA LOI PEUT ET DOIT L'ATTEINDRE et le punir, ou le Législateur ne sait rien de ce qu'il doit de protection à la femme honnête, à la fille et timide, à la société tout entière.

Mon voisin peut bien se donner la mort à lui-même, lorsqu'il le voudra; mais si je plonge un poignard au sein de mon voisin parce qu'il me le demande, ou si je lui livre l'instrument meurtrier, avec lequel je sais qu'il va se tuer sous mes yeux, je suis un meurtrier digne de châtiement. Je ne puis approuver pour excuse de mon crime que le défunt était libre lorsqu'il m'a demandé le déplorable service de lui ôter la vie.

Ainsi, l'Aubergiste qui livre la boisson dont on abuse sous ses yeux, et dans sa maison, pour commettre une des plus grandes iniquités dont l'homme soit capable; iniquité dont les conséquences déplorables pour l'individu, la famille, et la société tout entière, sont incalculables — ne peut apporter aucune excuse et doit répondre à la famille et à la société du mal qu'il leur a fait.

Vous avez rendu service à vos concitoyens en publiant, il y a quelques mois, la lettre de M. Théophile Sicard, de Maskinongé, qui leur faisait part des moyens d'embourgeoisement qu'on lui avait facilités, etc.

Je crois devoir remplir un devoir et rendre service à mes compatriotes en déclarant la vérité sur ce qui se passe aux Mines. J'en juge par ma propre expérience. Nous avons travaillé depuis 8 jours, et nous n'avons fait que gagner notre nourriture qui est très chère ici.

Le lard vaut 26 la livre; la farine, 13; le biscuit, 23; le bœuf, 13. Il y a ici plus de 200 travailleurs, et le plus qu'il a été fait a été 25 piastres par 5 hommes, et c'est une des meilleures places du pays des mines.

Je n'ai vu beaucoup de Canadiens qui sont ici depuis le mois de janvier, et qui ont à peine 100 piastres devant eux, qui sont à ne rien faire de ce temps-ci. J'ai vu des personnes de toutes professions qui travaillent pour faire assez l'argent pour s'en retourner cette automne en Canada.

Les travaux des mines ne sont pas comparables aux travaux des cultivateurs. Rien d'aussi dur. Nous sommes quatre en société, et l'autre jour, nous avons lavé 200 seaux de terre pour faire 5 piastres.

On avait à charroyer cette terre d'un arpent, et encore était-ce après avoir arraché environ 200 roches embarassées dans toutes sortes de racines.

Dites donc aux personnes qui sont tentées de chercher fortune ici, de cultiver seulement un arpent de terre chaque, et ce leur sera d'un plus grand avantage. Il n'y a que ceux qui sont venus ici les premiers qui ont fait fortune, en prenant des magasins d'épicerie.

D'autres avaient, à San Francisco et à Sacramento, des emplacements, qui il n'y a que deux ans leur avaient coûté 50 piastres, et qu'ils ont vendus jusqu'à 5000 piastres. C'est ce qu'a fait M. Rochon, qui a fait plus en spéculant sur les terrains qu'au travail des mines.

C'est ce qu'a fait le nommé Lortie, qui n'a fait que 2000 piastres aux mines, mais qui a reçu un grand accroissement de fortune de l'héritage de son frère, très riche, mort à la Nouvelle-Orléans.

On suppose qu'il n'a pas voulu rendre compte de cela à personne. J'ai vu un nommé Morin qui a fait voyage avec Edmond Morisson; il m'a dit qu'il était bien mais que 5 des compagnons de Morisson étaient morts des fièvres remblantes.

Cher frère, Craignant que tu n'aies pas reçu la lettre que je t'ai adressée des Mines, je t'écris de nouveau après avoir passé six mois aux mines, n'ayant pu y travailler que 6 jours, le reste du temps j'ai été malade.

Le docteur Larocque m'a soigné et m'a prescrit de laisser les mines; sur son ordre, je gagnai la ville, désireux d'y gagner quelque chose. Je trouvais place dans un hôtel de Sacramento, où j'obtins bon salaire pour l'été avec nourriture. Il est très difficile de trouver une place de commis ou autre.

Mon compagnon, M. Sicard, a été malade; il s'est d'abord frotté les pieds on se rendant aux mines, il a été arrêté par suite une dizaine de jours. Un américain l'ayant demandé en société, il a travaillé avec lui 17 jours, et a eu la chance de faire 217; mais il est retombé malade.

Quand j'ai suivi parti des mines, il était encore sous les soins du docteur Larocque, mais il pensait pouvoir travailler sous peu. Peu de personnes réussissent aux mines; il y a là un monde extraordinaire. Beaucoup sont malades de la diarrhée, causée par l'eau maisaine que l'on y boit.

Si tu voyais la grande étendue de terre bouleversée que l'on remue encore! Tout le monde s'accorde à dire que les mines ne fournissent pas le quart de ce qu'elles ont valu; l'an prochain, elles vaudront encore moins. Je vais tâcher de gagner quelque argent et de me rendre au Mexique.

Il y a beaucoup de misère dans nos villes, et j'en éprouverais beaucoup si je perdais la place que j'occupe. L'hiver, il n'y a rien à faire ici; l'été, il faut une santé extraordinaire pour résister au climat; le travail des mines est dur et pénible. Nous avons avec nous un habitant et un autre accoutumés à travailler à la journée, et ils disaient que l'ouvrage ne les avait jamais tant fatigués.

Vous avez vu dans mes lettres, et dans celles d'autres personnes, qu'on faisait 2, 3, ou 4 piastres par jour; c'est vrai qu'on me l'a dit. J'ai vu des personnes avoir cette chance une semaine, mais ne rien faire ensuite pendant 15 jours. Ils sont généralement rares ceux qui font une once par jour, et quand on fait une once par jour, on n'est pas payé, parce qu'il y a 4 ou 5 mois dans l'année qu'on ne peut travailler, parce que la nourriture est très chère — la farine, 19 la livre, le bœuf 13, sucre 3, thé, de 7 1/2, lard 26, patates 21 la livre, le riz 2 1/2.

J'ai consulté ici plusieurs Canadiens, en cas de mal à apprécier les choses, et je ne voulais tromper ceux du Canada qui demandaient si je les encouragerais à venir avec nous — leur réponse est unanime à celle-ci. Nous autres, nous sommes pris, il faut se résigner et faire de notre mieux; mais malheur à ceux qui viennent en Californie. Pour toi, cher frère, reste chez toi; cultive tranquillement la terre, et conseille aux autres de rester chez eux.

CHER FRÈRE, Craignant que tu n'aies pas reçu la lettre que je t'ai adressée des Mines, je t'écris de nouveau après avoir passé six mois aux mines, n'ayant pu y travailler que 6 jours, le reste du temps j'ai été malade.

Le docteur Larocque m'a soigné et m'a prescrit de laisser les mines; sur son ordre, je gagnai la ville, désireux d'y gagner quelque chose.

Je trouvais place dans un hôtel de Sacramento, où j'obtins bon salaire pour l'été avec nourriture.

Il est très difficile de trouver une place de commis ou autre.

Mon compagnon, M. Sicard, a été malade; il s'est d'abord frotté les pieds on se rendant aux mines, il a été arrêté par suite une dizaine de jours.

Un américain l'ayant demandé en société, il a travaillé avec lui 17 jours, et a eu la chance de faire 217; mais il est retombé malade.

Quand j'ai suivi parti des mines, il était encore sous les soins du docteur Larocque, mais il pensait pouvoir travailler sous peu.

Peu de personnes réussissent aux mines; il y a là un monde extraordinaire.

Beaucoup sont malades de la diarrhée, causée par l'eau maisaine que l'on y boit.

Si tu voyais la grande étendue de terre bouleversée que l'on remue encore! Tout le monde s'accorde à dire que les mines ne fournissent pas le quart de ce qu'elles ont valu; l'an prochain, elles vaudront encore moins.

Je vais tâcher de gagner quelque argent et de me rendre au Mexique.

Il y a beaucoup de misère dans nos villes, et j'en éprouverais beaucoup si je perdais la place que j'occupe.

L'hiver, il n'y a rien à faire ici; l'été, il faut une santé extraordinaire pour résister au climat; le travail des mines est dur et pénible.

Nous avons avec nous un habitant et un autre accoutumés à travailler à la journée, et ils disaient que l'ouvrage ne les avait jamais tant fatigués.

Vous avez vu dans mes lettres, et dans celles d'autres personnes, qu'on faisait 2, 3, ou 4 piastres par jour; c'est vrai qu'on me l'a dit.

J'ai vu des personnes avoir cette chance une semaine, mais ne rien faire ensuite pendant 15 jours.

Ils sont généralement rares ceux qui font une once par jour, et quand on fait une once par jour, on n'est pas payé, parce qu'il y a 4 ou 5 mois dans l'année qu'on ne peut travailler, parce que la nourriture est très chère — la farine, 19 la livre, le bœuf 13, sucre 3, thé, de 7 1/2, lard 26, patates 21 la livre, le riz 2 1/2.

J'ai consulté ici plusieurs Canadiens, en cas de mal à apprécier les choses, et je ne voulais tromper ceux du Canada qui demandaient si je les encouragerais à venir avec nous — leur réponse est unanime à celle-ci.

Nous autres, nous sommes pris, il faut se résigner et faire de notre mieux; mais malheur à ceux qui viennent en Californie.

Pour toi, cher frère, reste chez toi; cultive tranquillement la terre, et conseille aux autres de rester chez eux.

FRS. DOUCET.

ce et d'apathie que les étrangers ont contre nous... Eh! bien, qu'il me soit permis, à moi aussi, d'apporter mon grain de sable à ce non vel édifice de notre orgueil patriotique, et de notre gloire future, d'autant plus que, cette raison d'amour-propre nationale se trouvera heureusement secondée par la mention honorable que mérite l'instruction de Mlle. E. Blanchard, si justement accréditée dans le village de Laprairie.

Les eximés ont eu lieu mercredi dernier sous la présidence des Rev. PP. Jésuites. La séance s'est ouverte par un petit drame intitulé La Religion, où les élèves ont montré beaucoup d'aptitude et ont répondu heureusement aux efforts intelligents de leurs maîtresses.

Après ce drame pour capter l'attention, sont venues les différentes classes qui ont été interrogées successivement sur le français, l'anglais, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, etc. etc. et ont répondu avec beaucoup d'aisance et d'aplomb sur ces différentes matières.

Les progrès des élèves dans ces diverses branches et la satisfaction des parents en disent assez pour qu'il ne soit pas besoin de commentaires.

Puis, après l'utile est encore venu l'agréable pour nous délasser par un joli drame et nous désopiler la rate par un comique proverbe.

Dans l'orgueil puni et la vertu récompensée, les actrices petites ont été admirables et ont mérité l'approbation de toute l'assemblée.

Nous avons surtout remarqué deux caractères saillants: l'orgueil dans Mlle E. Gagnon et la vertu calomniée dans Mlle B. Blanchard qui ont joué leur rôle à ravir La mine hantaine, l'air dédaigneux qu'a su emprunter Mlle Gagnon et surtout une certaine aisance, un je ne sais quoi dans sa figure et dans son geste, lui ont gagné les applaudissements, tandis que Mlle Blanchard, dans son maintien modeste, dans sa posture humble et résignée, et bien plus dans sa voix mouillée de larmes qui respirait les accents de la plus tendre compassion, a attiré son auditoire par une infortune si bien simulée.

De si beaux résultats sont certes bien capables de compenser un peu les efforts d'ailleurs si désintéressés de si infatigables maîtresses. Qu'elles parlent donc avec une bien douce jubilation la satisfaction des parents et le vœu de l'assemblée.

UN SPECTATEUR.

et le reste 18 cents (21 sous 3-5); ce qui lui a fait, trois cent quarante-quatre piastres. C'est tirer un assez bon parti d'un seul arpent de terre.

BAUME DU DR. WISTAR. Ce baume de cerises Sauvages du Dr. Wistar est un extrait chimique de cerise et de Coadon. Tout le monde sait que ce baume possède d'excellentes propriétés; les plus anciens et les meilleurs médecins l'ont toujours employé dans les cas de consommation, et les autres maladies de poumon.

Il est vrai qu'on a aussi fait usage d'autres remèdes pour ces différentes maladies; mais il est admis par les médecins qu'on employé le baume du Dr. Wistar qui se résoutait on toujours été plus avantageux. On le regarde comme remède infallible pour l'Asthme et autres maladies de ce genre.

Des personnes qui en étaient atteintes depuis dix et vingt ans, ont été guéries, lors même que les Médecins avaient déclaré la cure impossible.

Ce baume se compose de matières que l'on trouve dans toutes les latitudes du nord comme un antidote pour guérir les maladies causées par les climats chauds.

Ainsi, on peut dire que la nature n'est que le nom des effets dont Dieu est la cause.

Les enveloppes qui ne sont pas signées l'ont été par moi-même à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carte et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Sarrasin et Sr. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

Montréal, le 26 Juillet, 1850.

NAISSANCES. En cette ville, le 6 du courant, la Dame de M. T. Giguère, une fille.

A St. Roch de l'Acadian, le 19 ult., la Dame de E. Courteau, M. D. une fille.

A St. Cyrien, le 30 ult., la Dame de A. Merizzi, Eccl. N. P., une fille.

MARIÉS. Hier, en cette ville, à l'Eglise Paroissiale, par Messieurs L. Turcot, Curé de St. Antoine, W. U. Chef des Eccl., marchand de la paroisse de St. Césaire, veuf de défunte dame Catherine Henriette Blanchette, et dame Marie Provandit veuve de défunt Edouard Orth.

En cette ville, lundi, par messieurs St. Pierre, L. D. Rigaud, Eccl., avocat, et d'elle Marie-Cécile Mayet, tous deux de cette ville.

En cette ville, à l'Eglise paroissiale, mercredi, le 7 août, par M. Pellissier, M. Geo. Boucher, à Delle, Caroline Molat, tous deux de cette ville.

A Rigaud, le 6 du courant, par M. St. Aubin vicaire du lieu, M. David R. Bourgeois, marchand du township de Masham, à Delle, Léocadie Cloutier, du dit lieu de Rigaud.

A Yanachiche, le 31 ult., par Messieurs Dumoulin, M. T. G. Lajoie, à Delle, Domitille, fille de M. P. Lamy, tous deux de l'endroit.

A Berthier, Pierre Levesque, Eccl., fils de feu Louis Lévesque, Eccl., ancien protonotaire de Montréal et petit fils de feu J. P. Panet, à Demoiselle Cécile Anna Fanny Cuthbert, fille de feu l'hon. James Cuthbert, séigneur de Berthier.

A St. Antoine de Tilly, par M. Béland, curé de la dite paroisse, Hubert Germain, Eccl., médecin, à Delle, Lucie Grenier, du même lieu.

A St. Vincent de Paul, le 9, par Messieurs E. Lavoie, curé du lieu, M. François X. David, de Montréal, natif de St. Jacques de Dieppe, en France, à Delle, Osthé-Azile Prévoist, dernière fille de feu M. François Prévoist, de St. Vincent de Paul.

DÉCÈS. A Ste. Anne de Laprade le 30 Juillet à 31 heures du matin, l'âge avancé de 88 ans 8 mois et 6 jours, Dame Marie-Brigitte-Amiot de Villeneuve, épouse de feu J. B. Baribeau, et mère de L. Baribeau Eccl., marchand et ancien Juge de Paix de la paroisse St. Antoine de la Rivière du Loup, District des Trois-Rivières.

A Québec, lundi après-midi, après une longue et douloureuse maladie, M. Laurent Gauthier, horloger, âgé de 35 ans.

PETIT SEMINAIRE DE SAINTE THÉRÈSE. A RENTRÉE DES ÉLÈVES DU PETIT SEMINAIRE DE S. THÉRÈSE aura lieu le CINQ SEPTÉMBRE, le jeudi, à SIX heures P. M.

P. S. de Ste. Thérèse, 16 août 1850.

LES SEIGNEURS de la CONGREGATION de NOTRE-DAME ont l'honneur de prévenir le public que la réouverture des Classes aux Couvents de St. Jean, St. Thérèse et TERREBONNE, n'aura lieu que le 2 SEPTÉMBRE prochain.

Montréal, 15 août 1850.

AVIS. UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps à toute Fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale.

Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papeau, et par derrière joignant à M. Ricard, avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 32 de profondeur, glaciers et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné. C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

Bibliothèques Paroissiales. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonnés, 100 volumes dans la collection pour 23 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 180 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour 25 0 0; Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 210 10 0. — Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui s'en feront la demande. E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3, Montréal, le 9 juillet 1850.

MARCHE BONSECOURS.

Vendredi, 6 août 1850.

PRIN DES DENREES.

Table listing various food items and their prices, including flour, sugar, and other staples.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT écrits et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débitures.

Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Réduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et usités, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles.

Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS, Pour MM. du Clergé et autres.

REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE

Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1850.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo.

Buffalo, M. l'Éditeur.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont généralement trompés quand ils prennent leur passage pour jusqu'à Chicago.

10 m. 1850.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

MANUEL DE LA VIE ÉPISCOPALE

LES Curés trouveront à vendre à l'Imprimerie des Mélanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général.

AVIS AUX INSTITUTEURS. MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 25 CORNHILL, LONDRES.

17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.

A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LENN, ECR.

MÉDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bous sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, soit en augmentation de la somme assurée—et cela au choix qui pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bous par les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émancipées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-haut, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétroce à ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH..... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. MCCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

S. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avance ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien en avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851.

Les personnes qui prendront leur Assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN quiconque l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRÉTT, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank F. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich, ECR.

St. John's.—Charles Pierce la Bayoue, ECR.

Huntingdon.—R. B. So. Hacksbury.—Georges Hamilton, ECR.

Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur les individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MARIÉ.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIÉ. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CHOIX, D'UN ACTE DE CONSERVATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici au Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-BTE. ROLLAND, N. 24, rue St. Vincent.

Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez Montréal, E. R. FABRE et Cie, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 8 E.

EAU PLANTAGÈNE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a L'appointé M. Jos BERTAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGÈNE et il y aura toujours une grande quantité de ses EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE, Agent

Montréal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns: COUR du BANC de la REINE, COUR SUPERIEURE, COUR DE CIRCUIT, and various locations like Québec, Montréal, Sherbrooke, etc.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, ecus actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, cause- expartes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, ecus actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix de principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornelius Nepos.

Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.

Quatre livres des Commentaires de César.

Cicéron sur la Vieillesse.

Cicéron sur l'Amitié.

Vie d'Agricole, par Tacite.

Prix 3s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient:

Les 3 premiers livres de l'Énéide.

Les Géorgiques de Virgile.

Les Odes d'Horace.

Les Fables d'Ovide.

Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires, ET JOBS de toutes façons;

S'adresser à JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Mélanges Religieux, 106 St. Denis près de l'Évêché.

MANUEL DES Sociétés de Temperance

DE LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUE, P. TRE.

LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vend que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND, Montréal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELÉAU, Montréal, 2 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc.

Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Une notice pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIN: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOFRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6

Chaque insertion subséquente, .0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, .0 3 6

Chaque insertion subséquente, .0 0 11

Au-dessus de dix lignes, (1ère insertion) chaque ligne, .0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, .0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V

St. Anne, M. F. PILOTE, Pire Direct.

Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU,

St. Athanase, M. H. AUBERTIN,

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

JOS. LAROCUE, Pire. } RÉDACTEURS CHEF.

JOS. RIVET, } PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.